



VILLE D'ANDENNE



ANNEXES

PROCÈS-VERBAL

D'ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO

L'an 1922, le *13 Janvier* à *onze* heures du matin,
Je soussigné CONSTANT POLET, commissaire de police de la ville d'Andenne,
délégué à l'effet de procéder à une information de commodo et incommodo,

*Sur la demande du sieur Pontvins Alfred
coiffeur rue Rogier à Andenne, tendant
à obtenir l'autorisation d'établir un fir
à la carabière Filobert, dans le jardin de
la Maison des ouvriers Andennais, située
rue Rogier à Andenne.*

Après m'être assuré que cette information avait été annoncée conformé-
ment aux instructions sur la matière, me suis rendu à l'Hôtel-de-Ville, lieu
indiqué pour recevoir les oppositions ou observations à *cette demande.*

Et à onze heures, comme il ne se présentait plus personne et que l'heure
fixée pour la clôture était arrivée, j'ai clos le présent procès-verbal.

Dont acte, date que dessus.